

Décision n° 2000-1 LP du 27 janvier 2000 - Communiqué de presse

Le 27 janvier 2000, le Conseil constitutionnel a statué pour la première fois sur une loi du pays de Nouvelle Calédonie.

Il a rejeté la saisine formée par le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté contre la loi du pays n° 99-003 instituant une taxe générale sur les services.

La saisine invoquait deux irrégularités de procédure dont aucune ne s'est révélée fondée.